



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Septembre 2025 **DÉLIBÉRATION N° 2025/31**

Objet : ELUS(ES) - APPEL A PROJET / CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 23 Septembre 2025, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique dans le respect des prescriptions sanitaires, sous la présidence de Monsieur Silvio BIELLO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Silvio BIELLO, Mme Laurence CARTIER-BOISTARD, Mme Françoise CHEMLA, M. Gilles WECKMANN, M. Pascal BOSRET, Mme Olympe OGER, M. Jean-Paul ARNAU, Mme Laurence FRUCHON-BONNIER, Mme Daniela POMMERY, Mme Dominique BOYER-NAZZARI, M. Yves ANTHEAUME, M. Christophe HENRIET formant les membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Josette FRAMERY ayant donné pouvoir à Mme Laurence CARTIER-BOISTARD

Mme Chrystèle MOREL ayant donné pouvoir à Mme Daniela POMMERY

Mme Mélanie ALLAMELOU ayant donné pouvoir à M. Pascal BOSRET

M. Joël GRISEY ayant donné pouvoir à M. Yves ANTHEAUME

M. Geoffray CHARDON ayant donné pouvoir à M. Jean-Paul ARNAU

M. Patrice MERLET ayant donné pouvoir à Mme Olympe OGER

M. Franck SITBON ayant donné pouvoir à Mme Françoise CHEMLA

M. Philippe CHANZY ayant donné pouvoir à M. Christophe HENRIET

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ à l'ouverture de la séance :

—

ÉTAIENT ABSENTS NON EXCUSÉS à l'ouverture de la séance :

Mme Evelyne JASHARI / COUZON

Mme Caroline BERDOU

M. Fabrice DUFOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Olympe OGER

Objet : ELUS(ES) - APPEL A PROJET / CREATION D'UN CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) permet aux jeunes de participer activement à la vie de leur commune.

C'est un lieu d'apprentissage de la citoyenneté, où l'on est consulté sur les projets en cours de la commune et où l'on mène des projets en lien avec la jeunesse.

Les conseillers jeunes élus sont les représentants de tous les jeunes de la commune, ils consultent et tiennent compte des envies et des attentes de la jeunesse, ils la représentent auprès de la municipalité.

De principe, Le Conseil Municipal des Jeunes est composé d'élus du CM1 à la 3ème ayant reçu l'accord de leurs représentants légaux.

Le Conseil Municipal des Jeunes a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la commune afin qu'ils apportent leurs points de vue et leurs idées sur les projets actuels ou futurs de la commune.

Généralement, les objectifs visés par le CMJ sont les suivants :

- ❖ Mettre en lien les différentes personnes pour intégrer au mieux chaque catégorie d'habitants, prendre en compte leurs avis, leurs besoins ;
- ❖ Faire l'expérience d'une participation active des jeunes à la vie du village en partenariat avec les élus ;
- ❖ Avoir un rôle auprès des jeunes en rapportant leurs avis sur les projets de la commune;
- ❖ Donner aux jeunes conseillers la possibilité de construire des projets dans l'intérêt général et de participer à la vie locale avec les adultes (cérémonies, fêtes, inaugurations...);
- ❖ Éduquer à la citoyenneté: connaître le rôle et la place d'une institution locale; faire découvrir aux jeunes leur rôle au sein de la citoyenneté par le biais de débats, de votes et du respect des autres.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt de mobiliser les « jeunes publics » comme acteurs de la vie citoyenne;

Considérant l'exposé et le débat réalisés ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 Voix pour, 1 Abstention - M. SITBON),

- **DECIDE** de donner suite à l'appel à projet en vue de la création d'un Conseil Municipal des Jeunes ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, les élus(es) de secteur et les services municipaux de la ville à réfléchir et à travailler à la conception d'une charte et d'un règlement intérieur qui devront être présentés lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal ; ces deux supports devront permettre la mise en œuvre effective du futur Conseil Municipal des Jeunes lors de la prochaine mandature.

Transmis et reçu au contrôle de légalité, le : 10/10/2025
Publié le : 10/10/2025
Exécutoire le : 10/10/2025

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(Articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

Franck BEGARD
Directeur Général des Services

Envoyé en préfecture le 10/10/2025

Reçu en préfecture le 10/10/2025

Publié le

ID : 095-219504305-20250930-2025_31-DE



Silvio BIELLO